

Le Bellovissien

Bulletin municipal de Bellou-le-Trichard - Décembre 2024 - N° 32



Mairie de Bellou-le-Trichard

02 33 83 22 34

Permanences :

Le mardi de 17h à 19h

Le jeudi de 14h à 16h

bellouletrichard@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Parmi les grands défis de l'année 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques dont les principes fondamentaux regroupent le respect, des principes éthiques et de tolérance, l'esprit d'amitié, de solidarité et de partage, ont marqué notre mémoire collective.

Au delà du talent et des records de nos athlètes qui ont marqué l'histoire de ces jeux, ces valeurs nous rappellent que l'engagement des bénévoles contribue au bien être commun. Et cela jusque dans nos villages où le bénévole est un maillon indispensable pour les activités associatives qui contribuent à rompre l'isolement, ou qu'il soit une aide ponctuelle ou régulière utile à la vie communale.

Les travaux de restauration de la maison dite « Vallée » située 6 rue de l'école pour laquelle nous avons obtenu une subvention de 33 000 € au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique, doivent se terminer au printemps. Cette acquisition destinée à la location, sera donc prête aux beaux jours, à accueillir une nouvelle famille.

D'autre part, dans cette logique de proposer des logements conformes aux normes actuelles en contrepartie d'un loyer en phase avec des revenus modestes, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition de la maison située 7 rue de l'école derrière la mairie, dite maison « Billon » qui fera ensuite l'objet d'une demande d'aides afin de réhabiliter ce futur logement.

Concernant les travaux d'assainissement pour lesquels nous avons pris un peu de retard, ceux de la rue de la Saboterie devraient être réalisés en début d'année 2025.

Concernant l'assainissement de l'ensemble des autres logements communaux, de la Mairie et de la salle des fêtes, une étude de mise en conformité des installations avec un cabinet spécialisé est en cours afin de définir un programme d'investissement tout en restant vigilant sur notre niveau de capacité d'autofinancement .

Mis à disposition par l'association de réinsertion Essaimage de Mamers, l'agent d'entretien est actuellement en arrêt. Le retour à la normal concernant l'entretien du bourg et des bâtiments municipaux, devrait se faire en début d'année.

Je souhaite remercier notre secrétaire de Mairie, pour sa disponibilité, son aide et ses réponses apportées aux difficultés et sollicitations d'habitants.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour souhaiter que 2025 soit une année douce et la plus heureuse possible pour chacune et chacun d'entre vous, vos familles, et vos amis.

Jean Pierre DESHAYES



Pour être informé

TOUTE L'ANNÉE

<http://www.bellouletrichard.com>

Les AGENDAS



Banquet Communal Dimanche 2 mars 2025

Ce repas est offert par la commune aux 60 ans et plus inscrits sur les listes électorales.

Les personnes ne remplissant pas ces conditions et souhaitant participer au banquet, sont invitées à s'inscrire auprès de Mme Kerveillant ou son répondeur au 02 33 25 93 25

Comité des Fêtes

Assemblée générale **dimanche 12 janvier à 14h** ouverte à toutes et à tous pour échanger sur les festivités à prévoir et à organiser. Toutes les idées sont les bienvenues !

Assemblée suivie de la **galette des rois** et du verre de l'amitié à partir de **15h30**



Amicale des Aînés ruraux

Assemblée générale **jeudi 9 janvier** à partir de **14h**.

A la suite, verre de l'amitié et **galette des rois** à déguster avec les adhérents et **toutes celles et ceux qui souhaitent partager un chaleureux moment de convivialité !**

En février reprise le 1^{er} jeudi du mois des activités de l'Amicale.
Choucroute dansante mardi 25 février.

Hortus Pertica

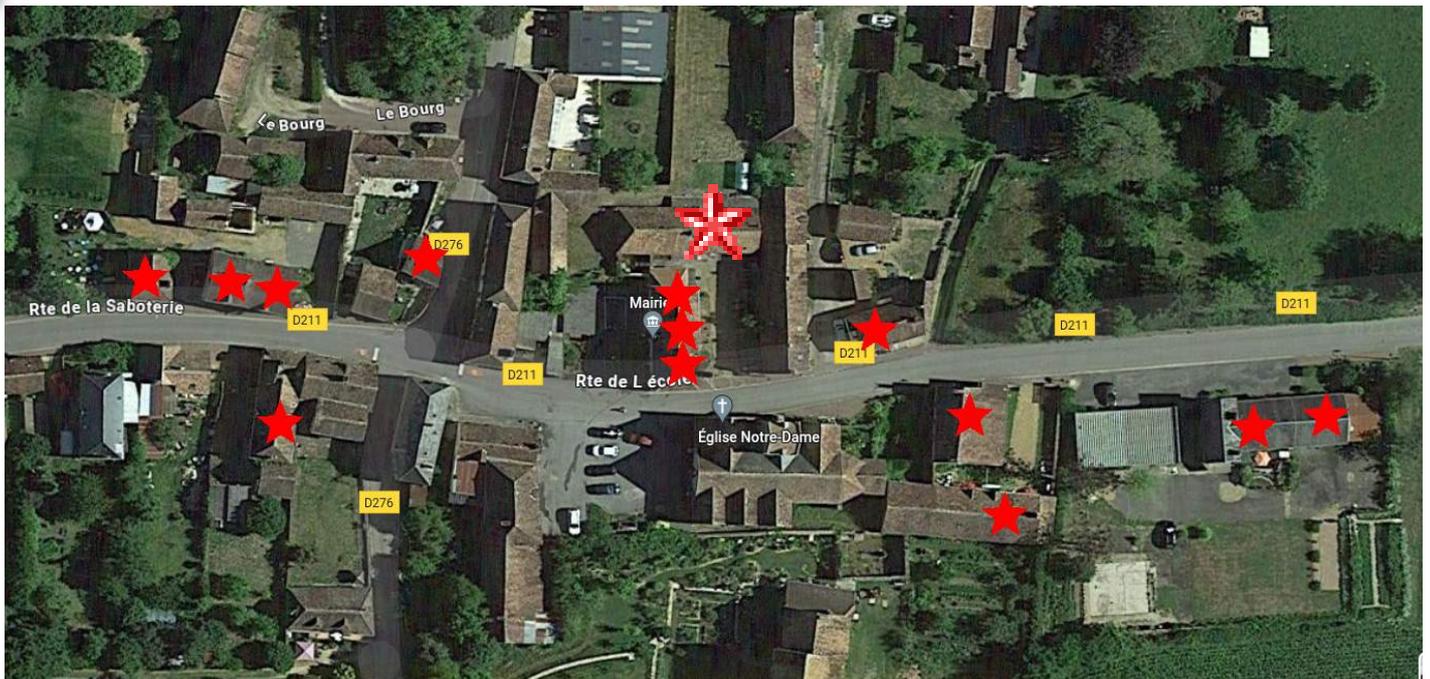
Fête des Plantes
Les **29 et 30 mars 2025**

www.hortuspertica.com

Entrée gratuite pour les habitants de Bellou



14 logements dédiés à la location



La Mairie s'est portée acquéreur de la maison située  7 rue de l'école, ce qui portera le patrimoine immobilier à 14 logements, tous destinés à la location.

Moyennant le paiement de 8 700 € comptant incluant les frais notariés, ce bien immobilier porte l'achat total à 10 000 €.

A savoir également après vérification du Cadastre, que les 3/4 du terrain de la maison, appartenait déjà à la Mairie, et peuvent désormais servir l'assainissement de la Mairie et des logements loués et attenants à la Mairie ainsi qu'à cette nouvelle acquisition.

Avant de proposer cette habitation à la location, des travaux de restauration et d'isolation sont nécessaires, et qu'à ce titre un dossier de demande subvention est en cours.



Garage et atelier communal



Sollicitée pour réaliser la réfection de la toiture du garage et de l'atelier du cantonnier situés 10 rue de l'école, l'entreprise SNC LECHENE GIRARD a présenté un devis de 6 435 € TTC répondant aux exigences du Conseil municipal.

Cette nouvelle toiture sera composée de deux pentes de faible hauteur pour garantir l'étanchéité et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales.

Assainissement

Y compris la salle des fêtes et la Mairie, l'ensemble des bâtiments et habitations du parc immobilier communal nécessitant l'évacuation et le traitement des eaux usées,

- A été contrôlé par le technicien du SPANC
- A fait l'objet d'une étude de filière

La mise aux normes de l'habitation située 9 rue de l'école a été réalisé.

Les travaux de mise aux normes des habitations des 3, 4, 6 et 10 rue de la Saboterie sont prévus premier trimestre 2025 par l'entreprise SARL DAVID ROULEAU TERRASSEMENT pour un montant global de 27 908 € HT.



Le montant estimatif des travaux de mise aux normes de la salle des fêtes, de la Mairie et de tous les autres logements appartenant à la Mairie, fait partie des projets affectés au budget d'investissement 2025.



Une étude de filière est destinée à assister les propriétaires ou les architectes, constructeurs, ... dans le choix du système d'assainissement non collectif à mettre en place pour traiter les eaux usées domestiques d'une habitation.

Le bureau d'étude examine notamment les caractéristiques du sol et l'environnement immédiat de la parcelle afin de proposer plusieurs alternatives.

Qu'est ce que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC a été créé pour répondre aux obligations de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 et celles de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, qui impose aux communes de contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Les communes de la Communauté de Communes (CDC) des Collines du Perche normand ont transféré cette compétence à la CDC.

Mandaté par la CDC, le technicien Charly TERTRE est habilité à effectuer les contrôles. A savoir, que tout refus du contrôle entraîne automatiquement une sanction financière de nature fiscale d'un montant de 180 €

Pour contacter le technicien :
02 37 49 63 51 - 06 20 33 67 25
spanc@perchenormand.fr

Pour prendre connaissance de la documentation liée au SPANC telle que l'installation ou la réhabilitation d'un dispositif : <https://www.perchenormand.fr/assainissement-non-collectif-spanc/>



Plaques numérotées des lieux-dits



Malgré un courrier d'information envoyé aux propriétaires des habitations des lieux-dits, il s'avère que plusieurs plaques numérotées sont toujours disponibles en Mairie.

L'adressage étant obligatoire pour toutes les communes selon l'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022, la Mairie invite les personnes des habitations concernées à venir pendant les heures d'ouverture au public, pour récupérer leur plaque comportant un numéro identifiant leur habitation.



Si vous avez besoin d'aide pour la pose de la plaque du numéro de votre habitation, n'hésitez pas à contacter la Mairie, une solution sera recherchée !

Travaux de rénovation énergétique



Depuis janvier 2022, le service public France Rénov' a pour mission d'accompagner les ménages vers une rénovation performante de leur logement. Pour être informés et accompagnés tout au long de leur projet, les ménages peuvent contacter Sébastien Pornot, conseiller France Rénov'.

Ses informations et conseils concernent :

- **Rénovation énergétique**
- **Adaptation du logement**
- **Aides financières mobilisables**

Les permanences de la plateforme habitat assurées au sein de la communauté de communes Collines du Perche normand par Sébastien à partir de janvier 2025 ont lieu :

Communauté de Communes des Collines du Perche normand

3 rue de la Cidrerie - Le Theil - Val au Perche

Les vendredis :

10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 16 mai, 6 juin
de 9h30 à 12h

Espace France Services de Bellême

Place de la République - Bellême

Les vendredis :

17 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, 20 juin
de 14h à 17h sur rendez-vous

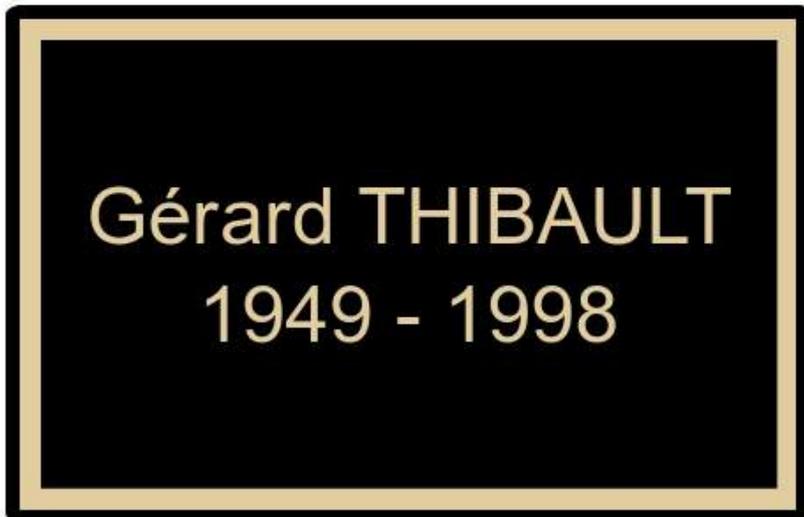
Une permanence est également assurée dans les locaux de la Communauté de Communes à Val-au-Perche chaque premier vendredi du mois.

RENSEIGNEMENTS : 02 33 85 80 86

renovation@payspercheornais.fr
pays-perche-ornais.jimdosite.com/
facebook.com/payspercheornais

Les Espaces Conseil France Rénov' proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et **les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés.** Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

Jardin du Souvenir



110x70 mm - 352.70.C.110

En vue d'harmoniser les plaques funéraires à apposer sur le mur situé aux abords du Jardin du Souvenir, le conseil municipal a retenu le modèle « poitevine » de la société Barthélémy Bronze située 13 rue Henri Barbusse - 26400 Crest.

www.barthelemy-bronze.fr

A cet effet, un bandeau portant la dénomination « Mur du Souvenir » sera fixé au dessus de l'emplacement réservé aux plaques funéraires.

Selon ce modèle « poitevine », les plaques comportent une écriture « Balzac » couleur or sur fond noir, et mesurent 11 cm par 7 cm. « *Modèle ci-dessus quasiment à l'échelle* »

L'histoire des « Seigneurs de Bellou »



Pour valoriser le patrimoine local, le transmettre et le partager, la CDC a choisi de doter chaque commune d'un pupitre surmonté de plaques patrimoniales relatant son histoire et son bâti.

Concernant Bellou, ce projet permet de mettre en lumière les personnages marquants et souvent méconnus qui ont participé à renforcer l'identité de la commune.

L'histoire des « Seigneurs de Bellou » dont le premier connu est Geoffroy le Trichard qui a donné son nom à la commune, va désormais « trôner » sur un pupitre qui sera placé courant février 2025, à côté du plan situé place de la Mairie.

L'ensemble de ces panneaux est financé à 80 % par les fonds européens LEADER

Tarifs salle des fêtes

Au regard des aménagements proposés et des tarifs appliqués dans certaines communes environnantes, le conseil municipal s'est prononcé pour une augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes, uniquement pour les personnes hors commune.

Location 1ère journée : Tarif de 120 € inchangé pour les habitants de Bellou, et passe de 170 € à 220 € pour les habitants hors commune de Bellou.

Location 2ème journée : Tarif inchangé de 80 € pour tout le monde.



Ils ont contribué à la vie de la commune



Jeudi 17 octobre 2024 à l'âge de 91 ans, **Raymond Deshayes** a rejoint son épouse Anaïse.

Membre de l'association des anciens combattants de Saint Germain, Gémages et Bellou, le conseiller général Gilles de Courson, lui avait remis la médaille et le diplôme d'honneur de porte drapeau.



Raymond Deshayes a été conseiller municipal durant les mandats des maires Marcel Thomas et Bernard Bothereau, puis adjoint de Michel Chobert.

Il a été également soutenu le comité des fêtes pendant de nombreuses années.



Chaque premier dimanche du mois et pendant une bonne quinzaine d'année, **Patrice Lenoir** ne manquait jamais son rendez-vous au pied de la cloche de l'église du village pour y sonner midi tapant.

Bénévole, Patrice l'a été au comité des fêtes, où en tant que vice président il a notamment participé avec Claudette, au comice qui s'est déroulé en 2004 à Bellou.

Toujours actif et prêt à s'investir dans la vie locale, à l'heure de la retraite il s'est joint à l'équipe de l'Amicale des Aînés pour donner un coup de main aux préparatifs et services des repas festifs.



Grand marcheur devant l'éternel, c'est au sommet de sa vie de 94 années que **René Sallé** a pris l'ultime chemin qui mène au repos éternel.

Ancien conseiller municipal dans l'équipe du Maire Michel Chobert, René Sallé a consacré plusieurs années jusqu'à il y a peu, au service de l'Amicale des aînés de Bellou.

C'est aussi grâce à lui que l'entretien du calvaire situé sur la route d'igé à côté de Gevraise a été assuré bénévolement



Insolite et beau dans le ciel de Bellou

Furtif, mais suffisamment lent pour qu'on puisse le suivre du regard, suffisamment proche pour un échange de "coucou", il passe au dessus des maisons du bourg, discret, on entend juste le souffle du gaz qui met un coup de chaud dans le ballon, la montgolfière remonte,.... c'est beau, c'est reposant..... merci pour cette parenthèse à la fois poétique et insolite,.... par les temps qui courent, cette belle carte postale fait du bien !



Mon espace santé



« Mon espace santé » est un service numérique individuel et personnalisable, pour tout usager du système de santé

monespacesante.fr comprend notamment aujourd'hui :

- Un dossier médical, pour stocker ses données de santé de façon sécurisée avec un profil médical (mesures de santé, maladies, hospitalisations, traitements, antécédents médicaux, etc.), des documents de santé (ordonnances, comptes rendus d'hospitalisation, résultats d'analyse, etc.) et un carnet de vaccination ;
- Une messagerie sécurisée pour échanger des informations en toute confidentialité avec les professionnels de santé ;
- Un catalogue d'applications certifiées par l'État pour être mieux guidé dans le choix des outils numériques utilisés pour le suivi de sa santé ;
- Un agenda de santé pour centraliser l'ensemble de ses rendez-vous et rappels médicaux tout en bénéficiant de rappels de prévention de l'assurance maladie.

3422 Service gratuit + prix appel

Des conseillers sont disponibles par téléphone de 8 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi.

Mobilité ATCHOUM



En complément l'offre de **Transports A la Demande existante (TAD)**, la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (**CDC**) s'est dotée d'une nouvelle solution de mobilité rurale nommée **ATCHOUM**.

Cette solution permet de combiner à la fois une offre de **covoiturage** régulier (ex : domicile-travail) et une offre de **transport solidaire**.

- Pour un service de **covoiturage** (trajet permettant d'aller d'un point A à un point B), le forfait est de 3,75 € pour un trajet en dessous de 34 kms (3 tickets mobilité) et au-delà compter 0,11 € du km.
- Pour du **transport solidaire** le forfait est de 3,75€ pour un trajet jusqu'à 11kms (3 tickets mobilité) et au-delà compter 0,32 € du km (8 € pour un aller-retour de 25 kms).

Possibilité de régler les trajets, soit directement par carte bancaire sur le site internet www.atchoum.eu ou en contactant le centre d'appels au **0806 110 444**.

Il est également possible de régler avec des tickets mobilités d'une valeur d'1,25 €. Chaque ticket dispose d'un numéro unique qui devra être communiqué pour payer en ligne ou par téléphone.

Ces tickets vendus par carnets de 10 unités (12,50 €), sont disponibles au siège de la CDC 3 rue de la Cidrerie, Le Theil, Val-au-Perche.

Sur www.atchoum.eu ou en contactant le **0806 110 444**, possibilité de :

- faire une simulation (trajet/tarif),
- s'inscrire,
- indiquer ses disponibilités pour réaliser le trajet aller-retour,
- Rechercher un trajet .



Accompagnement numérique

Service de la CDC des Collines du Perche normand, l'**Élabo accompagne et aide tous les habitants sur leur pratique informatique**, numérique, et internet. Gratuite, cette "médiation numérique" peut être délocalisée **en Mairie de Bellou le Trichard** pendant une heure ou deux, une ou plusieurs fois par mois.

Si vous êtes intéressé par cette aide qui se déroule pratiquement à votre porte, appelez le secrétariat de la Mairie de Bellou : **02 33 83 22 34**



Comité des fêtes

Entre une balade printanière et la déambulation gourmande d'Halloween, la galette des rois, la soirée couscous et le concours de boules, les animations proposées par le Comité des Fêtes ont été appréciées par toutes les générations.

Lors de la dernière assemblée générale, personne ne s'étant présenté pour entrer au bureau, le renouvellement de l'équipe a été adopté. Karine Maubert et Blandine Taffory restent présidentes, Claude Chartier trésorier, Dominique Chartier trésorière adjointe, Mariejo Flahault secrétaire et Nathalie Gibard secrétaire adjointe.

Premier RDV 2025, l'assemblée générale **dimanche 12 janvier à 14h** ouverte à toutes et à tous pour échanger sur les festivités à prévoir et à organiser. A partir de 15h30, **galette des rois** et verre de l'amitié.



MERCI pour avoir remis le terrain de boules en état pour le concours !



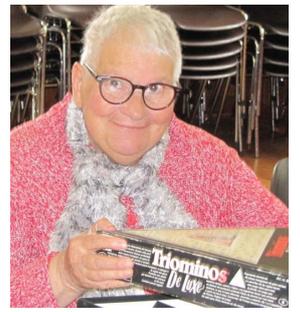
MERCI aux habitants du bourg qui ont généreusement garni les sacs de bonbons lors du défilé d'Halloween. MERCI aux parents qui ont joué le jeu !



L'Amicale, un espace de convivialité



L'Amicale de Bellou s'étant rapprochée de l'Association Bellémoise des Aînés Ruraux, partage désormais quelques animations ou activités dont la danse en ligne qui se fera en alternance tous les quinze jours à Dame Marie et salle des Fêtes de Bellou.



Début 2024, l'assemblée générale de l'Amicale a élu un conseil d'administration composé de Émile Garnier, Micheline Goupil, Jean-Louis Joyot (*vice-président*), Nelly Joyot (*trésorière*), Claudette Lenoir, Louis Minardi, Thérèse Odillard (*secrétaire*), Jean-Louis Pigeon (*président*) et Gérard Poirson.

Assemblée générale 2025 jeudi 9 janvier à partir de 14h. A la suite, verre de l'amitié et galette des rois



Arbre de Noël de la commune

Dans une ambiance « magique », le Père Noël municipal a remis des cadeaux aux 30 enfants de moins de 13 ans habitant sur le territoire communal. Un effectif qui a désormais tendance à se maintenir pour le plus grands plaisir des petits et grands fidèles à ce rendez-vous festif annuel et très attendu !



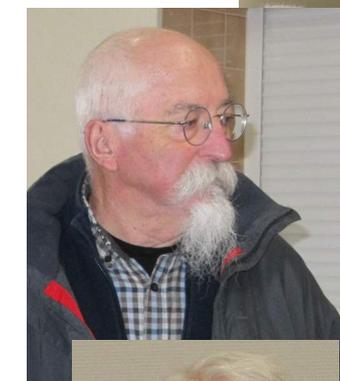
Banquet municipal

Un banquet printanier bien apprécié !

Premier dimanche du mois de mars, 42 personnes se souviendront de la belle ambiance qui s'est généralisée dans la salle Michel Chobert.

Autour de tables aux couleurs Mimosa et Jonquille, le banquet printanier offert par la Mairie à ses aînés votant à Bellou et qui ont atteint ou dépassé les soixante printemps, a permis d'heureuses retrouvailles ou de faire connaissance.

Grand merci à Coralie et Lili qui ont assuré un service impeccable !



Brûlage des végétaux

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux

est interdit



Déchets visés : tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux.

Direction Départementale des Territoires de l'Orne

Rappel - Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit, **y compris pour les surfaces supérieures ou égales à 5 000 m².**

Les brûlages de déchets verts émettent de nombreux composés toxiques et sont une source importante de pollution de l'air atmosphérique qui peut nuire tant à la santé qu'à l'environnement. Ainsi, brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Des solutions alternatives existent : elles passent par la valorisation sur place, comme le paillage, le compostage et le broyage, ou bien par la gestion collective de ces déchets.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter le service Eau et Biodiversité de la Direction départementale des territoires de l'Orne au 02 33 32 50 46

Source : Arrêté préfectoral 2350-22-00087 du 28 septembre 2022, et non pas une idée sortie du chapeau d'un écolo !



Espaces « FRANCE SERVICE »

Une question sur vos démarches administratives ?

Les conseillers France services sont là pour vous accompagner dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et vous aider dans les démarches en ligne.

CAF, CPAM, Pôle Emploi, Caisse d'Assurance Retraite du Régime Général, MSA, Mission locale de L'Aigle/Mortagne au Perche, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et la Direction générale des Finances Publiques, l'espace France Services facilite les contacts avec les administrations et les services publics, aide dans le suivi des dossiers, ...

France Services **Val-au-Perche**

Le lundi de 13h30 à 17h00,

le mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.

Le mercredi de 8h45 à 12h - permanence téléphonique uniquement, et ouvert au public de 13h30 à 17h00

Informations : 02 37 49 61 88
service.public@perchenormand.fr
3 rue de la Cidrerie - Le Theil
61260 Val-au-Perche



France
services



France Services **Bellême**

Le lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h45
Sur rendez-vous uniquement

Informations : 02 33 82 03 49
msapbelleme@perchenormand.fr
Place de la République
61130 Bellême

Informations pratiques



LES ACTEURS TOURISTIQUES

Perché dans le Perche

Claire Stickland & Ivan Payonne
La Renardière
Deux repaires insolites
et 10 hectares de nature préservée
02 33 25 57 96
06 24 84 98 25

Hameau de Lauseraie

Frédérique et Emmanuel Valentin
Chambres d'hôtes et gîte
02 33 73 53 34
06 83 38 09 85

Le Chalet de l'Étoile

Catherine et Eric proposent un Chalet de
2 à 4 personnes tout équipé, loué à la
nuitée, à la semaine ou au mois.
eric90603@gmail.com
06 65 13 13 12
06 26 47 78 95

La Planque en Perche

Julie et Stéphane Lehembre
Restaurant et maison d'hôtes
06 52 57 56 13 par SMS ou Whatsapp
www.laplanqueenperche.com

COMMERCES AMBULANTS

Épicerie

Le mercredi au
6 rue de Gevraise à 9h30

Poissonnerie

Le mardi tous les 15 jours à 11h au
21 rue de la Saboterie

Boucherie Charcuterie

Le vendredi à 12h15 au
6 rue de Gevraise

LES ARTISANS

SNC LECHENE GIRARD

Charpente, couverture, maçonnerie,
plomberie, travaux divers
Tél. 02 33 83 67 87
Tél. 02 33 83 84 27

Laurent TAFFORY

Artisan Peintre
Tél. 02 33 83 86 53
Tél. 06 16 97 23 34

David HOUVET

Forgeron
Tél. 06 07 23 85 91

Clés Auto Services

Serrurier automobiles
Frédéric DIAZ
Tél. 06 04 65 93 77
clefautoservices@gmail.com

DÉCHETTERIE

Le Theil-sur-Huisne
La Porcherie - 61260 Val au Perche
02 37 49 67 81

LUNDI 13h30 - 17h30
MERCREDI 9h - 12h / 13h30 - 17h30
VENDREDI 9h - 12h / 13h30 - 17h30
SAMEDI 9h - 12h / 13h30 - 17h15



Informations pratiques

**Fête
des plantes
du Perche**

29/30 mars 2025

**Bellou-le-Trichard
61130**

Hortus
Pertica

www.hortuspertica.com
Entrée : 5€ de 10h à 18h



**Entrée gratuite pour
les habitant(e)s de
Bellou-le-Trichard**

PERMANENCES POUR PRÉLÈVEMENTS MÉDICAUX ET SOINS
Cabinet infirmier du Theil : 02 37 49 61 63

Pôle de Santé - à côté du foyer logement
2 Impasse des 4 vents
61260 - Val-au-Perche - Le Theil

Tous les jours sur rendez-vous
02 37 49 61 63

Le mardi, mercredi et vendredi
de 11h à 11h30
sans rendez-vous



Pour toute information concernant les médecins généralistes et spécialistes (*ostéopathes, kinésithérapeutes, pédicure, ...*)

- Du Pôle santé multi-sites sur les communes de Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne), Ceton et Saint-Germain-de-la-Coudre.
- Du Pôle de santé de Ceton

Consultez le site de la CDC www.perchenormand.fr ou contactez la CDC au 02 37 49 63 51

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes

Présidente :
Karine MAUBERT
Contact 02 33 25 57 84

Amicale des Aînés Ruraux

Président :
Jean-Louis PIGEON
06 04 19 45 52

Contacts :
Nelly JOYOT
au 06 32 70 69 41
Thérèse ODILLARD
au 07 71 16 83 07

L'Amicale se réunit le
premier Jeudi de chaque
mois sauf en juillet et août

Hortus Pertica

Contact :
Dominique Weber
Au 06 23 23 38 31
hortuspertica@gmail.com

SALLE DES FÊTES

Réservation au 02 33 25 93 25

<u>Capacité</u>	100 personnes
<u>Caution</u>	500 €
<u>Acompte à la réservation</u>	70 €
<u>Obligation</u>	Présenter un certificat d'assurance
<u>Frais électricité et chauffage</u>	Sur relevé compteur EDF
<u>Location 1 journée</u>	220 €
<u>Location + journée suivante</u>	+ 80 €
<u>Soit pour un WE complet</u>	300 €
<u>Réduction habitants de la Commune 1 fois par an et par foyer</u>	- 100€
<u>Vin d'honneur</u>	70 €
<u>Location de la vaisselle</u>	35 €
<u>Location des couverts</u>	15 €
<u>Forfait ménage</u>	50 €